

LE RÔLE DE LA PHILOSOPHIE DANS LA PROMOTION DE LA TOLÉRANCE

Mohamed Sabila

De quel droit peut-on parler de rôle de la philosophie dans la promotion de la tolérance, et comment peut-on lui assigner un tel rôle?

La philosophie est-elle une discipline tolérante? Possède-t-elle les qualités et les performances requises pour assumer une telle tâche?

Comment réconcilier ses deux aspects contradictoires: la guerre interne entre les philosophies, les écoles, les tendances et les courants philosophiques d'un côté et l'aspect de tolérance attribué généralement à la philosophie?

La philosophie se présente souvent comme une lutte à mort entre ses tendances. Elle a acquis durant son histoire l'aspect d'un champ de bataille, d'un "Kampfplatz" comme disait Kant, qui a essayé par sa propre philosophie d'apaiser ou d'éteindre cette guerre perpétuelle entre tendances, en essayant de réconcilier les deux principales tendances qui prédominent la philosophie moderne (rationalisme et empirisme).

Je mentionne au moins deux niveaux où la lutte fut acharnée et sans merci: le niveau métaphysique concernant la conception du monde propre à chaque philosophie, et le niveau idéologico-politique se rapportant à l'intelligence de la société; car toute philosophie est porteuse d'une conception de la société et d'une idéologie qu'elle soit rationalisatrice ou utopiste. Cette lutte prend parfois même l'aspect d'une querelle sur les mots ou sur de fines nuances.

Comment donc la philosophie dont l'histoire propre abonde en querelles, en luttes intestines entre tendances, peut-elle favoriser l'esprit de tolérance?

Quant au second thème (la tolérance) on peut se demander s'il n'est pas utopique ou même illusoire de prêcher la tolérance dans un monde

envahi par les luttes entre religions (voire même entre sectes) entre races et ethnies, entre idéologies, entre générations et entre cultures? Comment justifier une telle démarche quand on sait que l'instinct d'agression, comme disait Freud dans *Malaise dans la civilisation*, demeure constitutif de l'être et de l'espèce, de l'ontogenèse comme de la phylogenèse?

Certes la tolérance est une vertu morale stipulant la reconnaissance de l'autre, la légitimation de sa différence, et la garantie de ses droits.

Mais les relations entre les hommes ne sont pas généralement de nature angélique. Elles sont toujours chargées d'intérêts, de passions, de désirs de domination ou d'exploitation, ainsi que de préjugés et de fanatisme. Prêcher la tolérance dans un monde de plus en plus déchiré par les intérêts et les passions ne doit pas faire oublier les motivations profondes qui conditionnent les hommes. Ainsi il serait peut-être préférable d'interroger les conditions objectives et subjectives qui entravent toute tentative de promouvoir la tolérance en tant que valeur en acte.

Le devoir du philosophe ne doit-il pas être entaché de négativité, ne doit-il pas plutôt analyser les obstacles qui entravent la volonté de tolérance: tel l'égoïsme individuel et collectif, culturel et social, qui constitue encore une composante majeure de la nature humaine?

Cet aspect prend plusieurs figures ou modes d'existence, il se présente sous forme d'intégrisme religieux, de dogmatisme idéologique, de racisme, de chauvinisme, ou de péjugés entre cultures.

Dans ce contexte la tolérance doit être réciproque. Elle est souvent plus sollicitée par le faible que par le fort. Afin que la tolérance ne se transforme en morale de ressentiment chez les faibles, comme le disait Nietzsche, ou en pitié chez les maîtres, elle doit reposer plutôt sur l'égalité et l'équité.

Tout être peut être exposé aux épreuves de l'intolérance, de la xénophobie, au sentiment de supériorité, à la domination politique et l'exploitation économique d'une part, et au fanatisme, à l'intégrisme et à la violence d'autre part. Certes, ces manifestations de l'intolérance répondent à des conjonctures déterminées et aux péripéties de l'histoire. Elles sont aussi l'expression du déséquilibre généré par les inégalités culturelles et de civilisation. N'a-t-on pas dans ce sens glorifié un homme comme Salman Rushdi et condamné Garaudy, ou l'Abbé Pierre, les taxant de révisionnisme ou de négationnisme?

Mais le rôle du philosophe ne doit pas se limiter à l'énumération et à l'interrogation des obstacles de la tolérance, il doit aussi mettre en

lumière les conditions de possibilité de sa promotion.

Il me semble que la notion de tolérance est en train de subir une mutation profonde depuis l'avènement de la modernité. Elle est en voie de se transformer: d'une valeur, d'une vertu morale reposant sur la charité et la grâce en une catégorie juridique, politique, institutionnelle, voire en un droit.

Cette mutation profonde est due aux révolutions politiques modernes qui ont proclamé les droits fondamentaux de l'homme et aux chartes et conventions adoptées par les Nations Unies élaborant ainsi une véritable culture de la tolérance.

D'ailleurs la charte des Nations Unies stipule dans son préambule que "Nous peuples des Nations Unies résolus à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes, ainsi que des nations grandes et petites (...) et, à ces fins, à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage".

Les organisations internationales ont développé toute une culture juridique de la tolérance.

Je mentionne, dans ce cadre, quelques pièces maîtresses de cette culture:

- La convention concernant l'abolition de l'esclavage (1926);
- La convention interdisant la servitude (1930);
- La convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (1948);
- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales (1969);
- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979);
- Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion (1981) et des dizaines de conventions concernant les droits des minorités ou les droits des peuples à la paix (1984) ou des résolutions interdisant la torture (1984), etc...
- La déclaration sur la race et les préjugés sociaux adoptée par la conférence générale de l'UNESCO (1978);
- La déclaration de principes sur la tolérance proclamée par l'UNESCO en 1995.

Ce qui donne force à ces conventions c'est leur ratification par la majorité des états de la planète et leur engagement à les intégrer dans

leurs législations locales.

L'autre aspect positif de cette littérature onusienne concernant la tolérance, c'est l'ensemble des textes fixant les droits de l'homme: droits politiques (à l'indépendance des peuples, aux libertés fondamentales de la personne...), droits économiques (au travail, au logement,...), et droits culturels (à l'identité culturelle, à la différence...).

Tout ce système juridique contribue à passer du niveau de prêche moral de la tolérance à l'édification d'une société et d'un Etat où la tolérance n'est plus seulement un idéal, une aumône, une charité, mais un droit canonisé et institutionnalisé en tant que droit fondamental de l'homme, dans le cadre d'un Etat de droit et des droits.

Ainsi l'existence d'un Etat de droit au sens fort du mot constitue la garantie principale pour toute pratique tolérante, à travers la protection des droits de liberté et des droits de créance.

Mais tout cela exige la promotion d'une culture philosophique et juridique de la tolérance, et sa propagation à travers les médias, l'école et autres supports.

Il me semble enfin que la philosophie peut jouer un rôle dans ces trois niveaux, soit dans l'édification d'un Etat de droit, ou dans le renforcement de la société civile, et surtout dans le développement et la promotion d'une culture de la tolérance.

Université de Rabat